



0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-unsa.org>
Twitter <https://twitter.com/TdfUnsa>

Du 06 au 13 avril 1er tour des élections du CSE 2023 Les commissions ça fonctionne ?

Le 16 mars 2023

Lors d'une précédente publication, nous vous avons décrit le rôle du CSE, sans entrer dans le détail des différentes commissions thématiques qui sont chargées d'étudier et de rendre des avis sur la base d'informations transmises par la direction. Les membres de ces commissions sont désignés par le CSE, mais chaque salarié peut en faire partie, même sans être élu du CSE.

*Vous souhaitez vous impliquer sans vous présenter aux élections, et sans être pris dans des réunions tous les mois ? **N'hésitez pas à nous contacter et devenez membre d'une commission en représentant l'UNSA.***

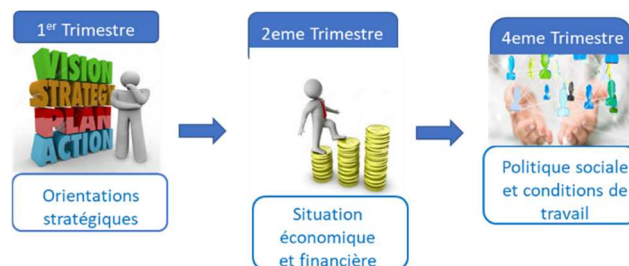
Les consultations récurrentes du CSE

Les Orientations stratégiques :

- Comprendre la stratégie dans les domaines économiques, financiers, organisationnels, commerciaux, etc.
- Identifier les conséquences des projets soumis par la direction
- Soumettre à la direction des propositions alternatives

Le périmètre de discussion porte sur :

- Les conséquences de l'activité sur l'emploi, l'évolution des métiers, de la sous-traitance, de l'intérim, des contrats temporaires, des stages
- La GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)
- Les orientations de la formation professionnelle
- Le plan de développement des compétences



La situation économique et financière dont l'objectif est d'être armé pour :

- Mieux négocier lors des négociations obligatoires (NAO, ...)
- Anticiper les difficultés à venir
- Mieux communiquer auprès des salariés

Le périmètre de discussion porte sur :

- La situation économique et financière de l'entreprise
- La politique de développement de l'entreprise
- L'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche
- L'allègement des charges sociales

La politique sociale dont l'objectif est de défendre :

- L'emploi et la qualité de l'emploi
- Le respect de la loi et des accords d'entreprise
- Une politique salariale qui redistribue les richesses créées par l'entreprise

Le périmètre de discussion porte sur :

- Une grande variété de sujets sociaux qui touchent directement aux conditions de travail et d'emploi des salariés.
- La politique sociale de TDF en cours, mais également sur celle tournée vers l'avenir à travers les évolutions prévisibles à moyen terme.

Les Commissions du CSE à TDF

- **Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)** constituée d'une assemblée générale et de 5 commissions de proximité régionales : gère par délégation du CSE, les attributions du CSE relatives à la santé, à la sécurité, et aux conditions de travail. Elle se réunit tous les trimestres.
- **Commission Economie** : prépare la consultation annuelle du CSE sur la situation économique et financière de l'entreprise
- **Commission Emploi et Compétences** : éclaire le CSE sur la politique de formation et sur le bilan social
- **Commission Egalité Professionnelle** : analyse la situation comparée entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et assure le suivi de l'application de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les mesures relatives à la parentalité en vigueur au sein de l'entreprise.
- **Commission Logement** : facilite l'accès des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel
- **Commission Orientations stratégiques** : analyse chaque année les orientations stratégiques de l'entreprise présentées par la direction
- **Commission Evolution d'organisation** : examine les projets d'évolution d'organisation au sein de l'entreprise.
- **Commission Santé Prévoyance** : examine les comptes de résultats de l'année écoulée et analyse les propositions de renouvellement proposées par l'organisme assureur pour l'année suivante.
- **Commission Environnement** : analyse la politique environnementale de l'entreprise et l'ensemble des initiatives visant à réduire l'empreinte carbone, notamment dans le cadre de la politique RSE.
- **Commission Activités Sociales et Culturelles** : a pour mission de proposer une politique sociale et culturelle dans l'entreprise et d'en rendre compte au CSE

Droit d'Alerte du CSE

Parmi toutes ses missions, le CSE doit notamment veiller à la bonne application du Code du Travail au sein de l'entreprise. Dans son arsenal législatif, elle dispose d'un **droit d'alerte** de l'employeur. Le droit d'alerte est un outil d'anticipation et d'action pour assurer la pérennité de l'activité et protéger les emplois.

Il existe différents droits d'alerte :

*Vous avez identifié un dysfonctionnement ou un problème grave dans votre environnement professionnel à TDF ?
N'hésitez pas à solliciter élus et représentants de l'UNSa.*

- **Le droit d'alerte économique** quand le CSE a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise

Les cinq droits d'alerte du CSE



- **Le droit d'alerte social** lorsque le CSE constate par exemple un recours abusif des contrats précaires (CDD, intérim, portage salarial).
- **Le droit d'alerte « danger grave et imminent »** qui concerne tout danger dont la gravité et l'imminence sont telles qu'il menace la vie ou l'intégrité physique ou mentale des salariés (ex : exposition prolongée à un produit nocif, harcèlement, ...)
- **Le droit d'alerte « atteinte aux droits des personnes »** si le CSE constate une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir (ex : discrimination quelle qu'elle soit)
- **Le droit d'alerte « en cas de risque grave pour la santé publique ou l'environnement »** s'il existe un risque grave pour la santé publique ou l'environnement constaté par un représentant du personnel

*Du 6 au 13 avril Votez pour vous
Votez pour les candidats UNSa*

